

Crozon

## La lutte contre la *chenille* processionnaire

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | samedi 30 juin 2018

384 mots | -



*Les chenilles processionnaires sont dangereuses pour les pins, les hommes et les animaux. - Crédit*

Depuis les années 1970, on assiste à une forte expansion de la *chenille* processionnaire du pin, de l'ordre de 5 km/an, liée au réchauffement climatique.

« Depuis 2015, la commune de Crozon, jusque-là plutôt préservée, est touchée par cet insecte invasif, explique Didier Cadiou, garde du littoral. On le retrouve, à Crozon, principalement sur les rivages de la baie de Douarnenez (Le Guern, pointe du Menhir, Portzic, bois du Kador...), mais il devrait progresser rapidement pour gagner l'ensemble du territoire. »

Ces chenilles se nourrissent des aiguilles des pins entraînant une défoliation de l'arbre, puis son dépérissement en cas d'attaques sévères. Elles causent également de graves problèmes de santé publique dus à l'urtication. Les chenilles, à la moindre agression, libèrent des milliers de soies urticantes qui peuvent provoquer des réactions allergiques, des démangeaisons et des oedèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est aussi important pour les animaux domestiques (bovins, chevaux, chiens et chats). Ces chenilles s'observent en procession de février à mai. « Il ne faut pas les toucher, ni manipuler les nids, et éviter les zones à risques pendant les périodes critiques. »

Comment lutter ?

Ces chenilles ont peu de prédateurs naturels si ce n'est les mésanges et, peut-être, les coucous et les huppés fasciées. Un moyen de lutte simple consiste à installer des nichoirs à mésanges à proximité des zones menacées. Selon le cycle de la *chenille*, des moyens de lutte mécanique ou de piégeage peuvent également être mis en oeuvre. « **Pour lutter efficacement, il faut intervenir au cours du stade larvaire, c'est-à-dire en octobre-novembre, en début de construction des nids dans les arbres.** » Le traitement se fait par pulvérisation d'une solution à base de Bacille de Thuringe. Il permet de limiter la formation de nids dans les arbres et donc d'éviter les processions de chenilles au printemps suivant.

Une campagne de traitement biologique sera lancée à l'automne, de septembre à novembre, par la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) du [Finistère](#). Les personnes ayant observé des chenilles dans leur propriété peuvent s'inscrire avant le 31 août. Les tarifs varient en fonction du nombre d'arbres à traiter. Des formulaires sont disponibles en mairie.